



**10 choses à
retenir pour les
associations !**

5 bénéfices pour les structures accueillantes.	5 règles à bien respecter !
Renforcer une mission de l'organisation ou en développer de nouvelles.	La mission doit être complémentaire avec les actions menées par les bénévoles et les salariés.
Profiter du dynamisme et du regard neuf de jeunes engagés.	Le volontaire n'est pas un stagiaire et n'aura pas forcément de compétences spécifiques.
Pris en charge par l'Etat de l'indemnité du jeune et un soutien financier pour le tutorat.	Un tuteur doit être désigné pour accompagner le jeune durant sa mission.
Les volontaires d'aujourd'hui seront peut-être les bénévoles de demain.	Un objectif de mixité sociale doit-être respecté dans le recrutement des jeunes.
Permettre aux jeunes d'acquérir une expérience de vie unique.	L'association doit accompagner le jeune sur son projet d'avenir.

Rédigé par Unis-Cité.

Unis-Cité est une association nationale d'organisation et de promotion du service civique. Chaque année nous accueillons une cinquantaine de jeunes en service civique dans le Rhône et 200 en Rhône-Alpes !

www.uniscite.fr

Unis-Cité Rhône : 04.72.84.27.40

Unis-Cité Loire : 04.77.21.44.09

Unis-Cité Isère : 04.76.63.92.26

Unis-Cité Drôme/Ardèche : 04.75.56.66.92

Unis-Cité Savoie : 04.79.68.34.84